



## **Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Châteauneuf sur Loire**

La loi de 2004 oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques, ce qui est le cas de Châteauneuf -sur-Loire, face au risque d'inondation par la Loire, à mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Ce dispositif s'intègre dans l'organisation générale des secours. Il est désormais applicable sur notre Commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil de gestion de crise qui permet à la Commune de faire face à des situations de crise perturbant la vie collective (catastrophes majeures atteignant fortement la population, interruption de l'alimentation en eau potable, incendie ...).

Après le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** diffusé auprès des castelneuviens en 2012, destiné à informer la population et à lui permettre de bien réagir, le Plan communal est destiné à un usage interne à la Mairie de Châteauneuf-sur-Loire pour lui permettre la mise en place rapide d'une cellule de crise communale.

Les informations contenues dans le PCS doivent permettre à la Commune de disposer des éléments nécessaires pour s'organiser et intervenir de la manière la plus satisfaisante.

Le Plan Communal de Sauvegarde adopté par arrêté municipal n°74/2013 du 28 mars 2013, est consultable en Mairie.

Loïs LAMOINE  
Maire de Châteauneuf-sur-Loire